



● **FRAB AuRA** ●  
Les Agriculteurs **BIO**  
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Les formations du réseau des producteurs  
bio d'Auvergne Rhône-Alpes



● **Haute-Loire BIO** ●  
Les Agriculteurs **BIO** de Haute-Loire



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

# Plantes (Bio) Indicatrices de Printemps : ce qu'elles nous disent de nos pratiques

## INTERVENANT :

**Guillaume Beure**, Formateur en diagnostics par les sens chez *Le bon sens paysan à l'écoute des vaches* ; formateur d'enseignants agricoles. Basé à la limite Haute-Loire/Puy de Dôme.

## OBJECTIFS :

- Comprendre le lien entre vos pratiques culturales (travail du sol, fumure, désherbage, etc) et la flore indicatrice de vos champs (et prairies) ;
- Connaitre quelques cas d'écoles en matière de bio-indication par les plantes ;
- Savoir réaliser un diagnostic de parcelle à l'aide de ses sens (et en particulier par l'observation des plantes indicatrices) ;
- Savoir définir une stratégie d'intervention entre le moment du diagnostic et la récolte de la culture.

## PUBLIC / PRE-REQUIS :

Aucun pré-requis ;

En fonction de la demande cette formation sera suivie à l'automne d'une journée Plantes (Bio) indicatrices d'automne.

DATES ET HORAIRES : 18 avril 2019 de 9h30 à 17h30

LIEU(X) : Secteur Alagnon

Hôtel Interconsulaire, 16 Bd Président Bertrand, 43000 Le Puy en Velay

Tél : 04 71 02 07 18 – Courriel : [association@hauteloirebio.fr](mailto:association@hauteloirebio.fr)

[www.conversionbio-auvergne.fr](http://www.conversionbio-auvergne.fr) / [www.facebook.com/hauteloirebio](https://www.facebook.com/hauteloirebio)

Organisme de formation enregistré sous le n°83 43 03250 43

Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'état



# Programme de la formation



## Matin (en salle)

- Les pratiques culturales du printemps :
  - Enjeux et difficultés liés à l'enherbement ;
  - Etat des lieux et évaluation des pratiques sur le territoire ;
- Relations entre physiologie végétale, fonctionnement du sol et pratiques culturales ;
- Stabilité de digestion des matières organiques : une notion centrale ;
- Études de cas de plantes indicatrices courantes sur cultures (folle-avoine, vulpin, agrostis jouet du vent, amarantes et chénopodes, datura...) et prairies (lamiers, capselle, mouron, rumex, pissenlits, chardons, houlque molle, etc).

Midi Repas partagé : pensez à apporter de quoi partager un repas avec les autres stagiaires.

## Après-midi (terrain)

- Méthode du diagnostic de sol par les sens :
  - Les sens à mobiliser sur le terrain ;
  - Les étapes du diagnostic ;
  - Repérer les éléments porteurs d'informations et savoir les interpréter ;
  - Comprendre les informations apportées par les plantes indicatrices (savoir reconnaître les principales plantes indicatrices, les informations apportées par les espèces et variétés, les informations apportées la structure des communautés) ;
- Passer de l'information à la stratégie d'intervention

**Inscriptions et renseignements avant le 04/04/2019 auprès de :**  
**Haute-Loire Biologique (Lorrain MONLYADE)**

Hôtel Interconsulaire, 16 Bd Président Bertrand, 43000 Le Puy en Velay

Tél : 04 71 02 07 18 – Courriel : [association@hauteloirebio.fr](mailto:association@hauteloirebio.fr)

[www.conversionbio-auvergne.fr](http://www.conversionbio-auvergne.fr) / [www.facebook.com/hauteloirebio](https://www.facebook.com/hauteloirebio)

Organisme de formation enregistré sous le n°83 43 03250 43

Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'état



## Modalités d'inscription



- ▶ Nos formations sont ouvertes à tous les agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires, et aux personnes en cours d'installation.
- ▶ Pour les **producteurs bio installés**, il est demandé d'être **adhérent** de l'association pour s'inscrire aux formations (ou d'un autre GAB si vous résidez dans un autre département). Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'association, vous pouvez alors devenir « **membre sympathisant** » (30 €/an), ce qui vous ouvre l'accès aux formations du réseau pour un an.
- ▶ Pour les **salariés agricoles**, le FAFSEA auquel l'employeur cotise peut prendre en charge la totalité ou une partie des coûts de formation. Deux possibilités :
  - Formation inscrite au catalogue FAFSEA : prise en charge à 100%
  - Formation non inscrite au catalogue FAFSEA : prise en charge à 45% (coût pédagogique et salaire du salarié pendant la période de formation dans la limite de 700 euros)
- ▶ Pour **tout autre public**, l'inscription est possible mais dépend du nombre d'inscrits : nous contacter pour connaître les possibilités de prise en charge.
- ▶ **L'inscription préalable est obligatoire** et un **chèque de caution de 30€** vous est demandé. Celui-ci vous sera restitué à l'issue de la formation si présence effective à la totalité de la formation.

### **Le crédit d'impôt formation**

Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des **heures passées en formation**, au titre d'une année civile, **multiplié par le taux horaire du SMIC** dans la limite de 40h/année civile/entreprise. La transparence GAEC est applicable (prendre en compte les associés chefs d'exploitation).

**Pour en bénéficier** : lors de votre déclaration d'impôts, calculer le montant grâce à la fiche d'aide au calcul : formulaire **n°2079-FCE-FC-SD(2017)** téléchargeable sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) (ou demander à votre GAB le formulaire) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de votre déclaration d'impôt.

### **Le service de remplacement**

La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Pour cela, il faut être **adhérent au service de remplacement** et être **remplacé dans les trois mois qui suivent l'absence**. Renseignez-vous auprès du service de remplacement de votre département. Une **attestation de formation** vous sera systématiquement fournie en fin de formation comme justificatif.

Hôtel Interconsulaire, 16 Bd Président Bertrand, 43000 Le Puy en Velay

Tél : 04 71 02 07 18 – Courriel : [association@hauteloirebio.fr](mailto:association@hauteloirebio.fr)

[www.conversionbio-auvergne.fr](http://www.conversionbio-auvergne.fr) / [www.facebook.com/hauteloirebio](https://www.facebook.com/hauteloirebio)

Organisme de formation enregistré sous le n°83 43 03250 43

Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'état

# Bulletin d'inscription



Haute-Loire BIO  
Les Agriculteurs BIO de Haute-Loire



**A retourner à Haute-Loire Biologique avant le 04/04/2019**  
**Formation " Plantes Bio Indicatrices de Printemps : ce qu'elles nous disent de nos pratiques "**

**18 Avril 2019 - Lieu : à définir**

<b>Nom :</b> <b>Prénom :</b>	<b>Adresse :</b>
<b>Dénomination :</b>	<b>CP :</b> <b>Ville :</b>
<b>Date de naissance :</b> (exigée par VIVEA)	<b>Tél. :</b> <b>E-mail :</b> (une confirmation d'inscription vous sera adressée par email)

Quelles difficultés particulières rencontrez-vous en lien avec les sujets de la formation ?

.....

.....

.....

.....

.....

Les formations sont financées par vos cotisations aux fonds VIVEA et dans certains cas par l'Europe (fonds FEADER). **Merci de vérifier que vous êtes bien à jour de vos cotisations MSA** car nous avons dû faire face à de nombreux refus de paiement.

Mon statut actuel	Pièces à joindre	Si non adhérent	Financement
<input type="checkbox"/> <b>Chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire ou aide familial</b> <i>A jour de mes cotisations de formation MSA ou en possession d'un échéancier de paiement établi par la MSA</i>	Chèque de caution de 30€ <b>(obligatoire)</b>	Ajoutez un chèque de 30€	VIVEA (FEADER/FSE)
<input type="checkbox"/> <b>Installé(e) depuis moins de 2 ans</b>	- Attestation d'affiliation MSA précisant <u>la date de mon installation</u> - Chèque de caution de 30€ <b>(obligatoire)</b>	Ajoutez un chèque de 30€	VIVEA (FEADER/FSE)
<input type="checkbox"/> <b>En démarche d'installation (en PPP ou non)</b>	Contactez l'association		Prise en charge possible : contacter l'association
<input type="checkbox"/> <b>Autre (salarié agricole...)</b>	Contactez l'association		Prise en charge possible : contacter l'association

**/ ! \ Chèque de caution à joindre obligatoirement afin de valider l'inscription. Rendu en fin de formation si participation effective.**

**Fait à :**

**Le :**

**Signature :**

Hôtel Interconsulaire, 16 Bd Président Bertrand, 43000 Le Puy en Velay

Tél : 04 71 02 07 18 – Courriel : [association@hauteloirebio.fr](mailto:association@hauteloirebio.fr)

[www.conversionbio-auvergne.fr](http://www.conversionbio-auvergne.fr) / [www.facebook.com/hauteloirebio](https://www.facebook.com/hauteloirebio)

Organisme de formation enregistré sous le n°83 43 03250 43

Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'état